



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2021
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période du 15 décembre 2020 au 17 juin 2021, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel et fait état des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Y figure également, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution [2349 \(2017\)](#), une évaluation de la situation dans le bassin du lac Tchad, ainsi qu'une évaluation de la faisabilité d'un projet civil conjoint visant à lutter contre la violence intercommunautaire dans la sous-région, faite à la demande du Conseil de sécurité (voir annexe).

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Suite à la série d'élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu au cours de la période précédente et de la période à l'examen (voir [S/2020/1293](#)), de nouveaux gouvernements ont été installés dans plusieurs pays de la région. Au Niger, on a assisté au tout premier transfert de pouvoir d'un président élu à un autre. Au Bénin et au Ghana, les candidats sortants ont prêté serment pour un second mandat. À Cabo Verde et en Côte d'Ivoire, à la suite de leurs élections législatives respectives, de nouveaux gouvernements ont également été formés. En Côte d'Ivoire, il s'agit d'une évolution importante puisque tous les principaux dirigeants politiques et leurs partis ont participé aux élections après une interruption de 10 ans, ce qui contraste fortement avec l'élection présidentielle de 2020, que certains segments de l'opposition avaient boycottée. Les initiatives en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale ont progressé dans plusieurs pays, bien qu'à un rythme inégal et, dans certains cas, lentement. Si, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, le dialogue et la recherche de consensus entre les acteurs politiques ont débouché sur des gestes et des signes de réconciliation, en Guinée, le nouveau cadre permanent au service du dialogue politique et social n'a pas encore démarré ses activités. Au Niger et en Gambie, le dialogue politique et les délibérations sur la réforme constitutionnelle restent dans l'impasse.



3. La période considérée a également été marquée par l'impression croissante d'un recul de la démocratie dans toute la région, en raison de l'opinion répandue selon laquelle les institutions de l'État et les processus de réforme, ainsi que les restrictions mises en place pour lutter contre la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avaient été manipulés pour empêcher les opposants politiques de se présenter aux élections et pour limiter les activités des partis d'opposition, des médias et de la société civile. Le manque d'indépendance de la magistrature et son instrumentalisation dans un certain nombre de pays, les allégations d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que l'intimidation de journalistes et de militants, et le recours excessif à la force pour réprimer les troubles civils ont été jugés préoccupants et ont mis en évidence le risque persistant d'un rétrécissement de l'espace civique et politique. Le sentiment d'impunité a continué de saper la confiance des citoyens dans les institutions de l'État, dans un contexte de multiplication des discours de haine.

4. Les attentats qui continuent d'être perpétrés par des groupes terroristes et extrémistes violents, les enlèvements, le banditisme et les violences intercommunautaires ont entraîné une nouvelle augmentation de l'insécurité et des déplacements dans un certain nombre de pays. Si les retombées de la pandémie de COVID-19 ont été moins graves que ce que l'on craignait initialement, celle-ci a néanmoins entraîné un ralentissement de l'économie et une forte augmentation de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité aux violences sexuelles et fondées sur le genre. Malgré le renforcement de l'intervention sous-régionale face à la pandémie, la mise en œuvre des plans de vaccination nationaux a été inégale, lente et entachée d'hésitations ou de résistances liées à la méfiance des citoyens envers leurs gouvernements ou les vaccins.

A. Politique et gouvernance

5. Au Bénin, la période préélectorale a été marquée par des troubles et des violences dans le centre et le nord du pays en raison de désaccords persistants relatifs aux réformes constitutionnelles et électorales de 2019. L'élection présidentielle s'est tenue le 11 avril 2021. Trois candidats et leurs colistiers (candidats ou candidates à la vice-présidence) se sont affrontés dans le cadre d'un scrutin qui, dans l'ensemble, s'est déroulé de manière pacifique, bien que certains partis politiques et candidats en aient été exclus. Le 15 avril, la Cour constitutionnelle a publié les résultats définitifs du scrutin, déclarant élus à la présidence et à la vice-présidence respectivement le président sortant, Patrice Talon, et sa colistièrre, Mariam Chabi Talata, qui ont obtenu 86,3 % des voix. Selon les chiffres officiels, la participation électorale a été de 50,6 %, ce qui est nettement supérieur au taux de 26,5 % estimé par la Plateforme électorale nationale des organisations de la société civile. L'aspirante candidate à la présidence, Reckya Madougou, du parti Les Démocrates, dont la candidature a été invalidée par la Cour constitutionnelle, est en détention depuis le 3 mars, accusée de terrorisme.

6. Au Burkina Faso, suite à la réélection à la présidence du président sortant, Roch Marc Christian Kaboré, un nouveau gouvernement a été annoncé le 11 janvier, le Premier Ministre, Christophe Joseph Marie Dabiré, restant chef du gouvernement. L'ancien chef de l'opposition et candidat à la présidence, Zéphirin Diabré, a été nommé à la tête d'un nouveau ministère, celui de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Neuf des 33 membres du cabinet sont des femmes, contre sept dans l'ancien gouvernement. Le 4 février, le Premier Ministre a présenté à l'Assemblée nationale les priorités du gouvernement : décentralisation, cohésion nationale et réformes des élections et de la gouvernance.

7. À Cabo Verde, les élections législatives se sont déroulées dans le calme le 18 avril. Le Mouvement pour la démocratie, parti au pouvoir, a conservé la majorité absolue, obtenant 38 des 72 sièges. Les principaux partis d'opposition, le Parti africain pour l'indépendance de Cabo Verde et l'Union démocratique et indépendante de Cabo Verde, ont obtenu respectivement 30 et 4 sièges. Vingt-sept femmes députées ont été élues au Parlement (37,5 %), ce qui satisfait presque au quota de 40 % prévu par la loi sur la parité de 2019. Le 20 mai, le nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Ulisses Correia Silva, a prêté serment. Il comprend 19 ministres et 9 secrétaires d'État, dont 5 et 4, respectivement, sont des femmes.

8. En Côte d'Ivoire, le Conseil constitutionnel a annoncé le 18 mars les résultats définitifs des élections législatives du 6 mars. Le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix, parti au pouvoir, a obtenu 137 des 255 sièges de l'Assemblée nationale, contre 91 pour l'opposition et 26 pour des candidats indépendants ; 1 siège est resté vacant. Les femmes n'occupant que 13 % des sièges au parlement, le quota de 30 % fixé par la loi est loin d'être atteint. Le 6 avril, le Président, Alassane Ouattara, a nommé un gouvernement de 41 membres, dont 8 femmes, sous la direction du Premier Ministre, Patrick Achi, qui a succédé à Hamed Bakayoko, décédé. Kouadio Konan Bertin, candidat de l'opposition à la présidence, a été nommé Ministre de la réconciliation et de la cohésion nationale. Un arrêt définitif rendu le 31 mars par la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale a confirmé que l'ancien Président, Laurent Gbagbo, et son ancien ministre de la jeunesse, Charles Blé Goudé, étaient acquittés de tous les chefs d'accusation liés à la crise postélectorale de 2010 et 2011. L'ancien Président a regagné la Côte d'Ivoire le 17 juin.

9. En Gambie, les préparatifs se sont poursuivis en vue de la tenue d'une élection présidentielle le 4 décembre 2021, des dispositions ayant été prises, pour la première fois, pour permettre à la diaspora de voter. L'inscription sur les listes électorales a commencé le 29 mai. Des efforts concertés sont en cours, notamment avec le soutien de la Commission de consolidation de la paix, pour mobiliser des fonds afin de combler les déficits du budget électoral pour la période 2021-2023. Un référendum sur une nouvelle constitution a été annulé après que les délibérations, facilitées par l'ancien Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, et soutenues par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, ont abouti à une impasse sur la question de la rétroactivité de la limitation du nombre de mandats présidentiels. La Commission vérité, réconciliation et réparations a conclu ses auditions le 28 mai et son mandat devrait se terminer le 30 juin.

10. Au Ghana, le Président sortant, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, réélu le 7 décembre 2020, a prêté serment pour un second mandat le 7 janvier. Le 4 mars 2021, la requête déposée par l'ancien Président et candidat du parti de l'opposition, le National Democratic Congress, John Mahama, qui contestait les résultats électoraux, a été rejetée par la Cour suprême pour manque de preuves concernant des irrégularités présumées. Le 9 mars, le Président s'est engagé à revitaliser l'économie et a lancé un appel à l'unité et à la coopération. Le nouveau gouvernement, dévoilé le 21 janvier, compte 46 membres, dont 8 femmes, comme le précédent.

11. En Guinée, les tensions politiques consécutives à l'élection présidentielle contestée d'octobre 2020 ont persisté. Le siège de l'Union des forces démocratiques de Guinée, principal parti d'opposition, est resté fermé sur ordre du Gouvernement, tandis que des acteurs politiques ont fait état d'actes d'intimidation, d'arrestations arbitraires et de restrictions des déplacements. Malgré les appels continus au dialogue lancés par l'opposition et les groupes de la société civile, le Cadre permanent de dialogue politique et social, établi par décret présidentiel le 27 janvier, n'est toujours pas opérationnel. Le mécontentement à l'égard de la prestation des services publics

et des effets environnementaux de l'exploitation minière, aggravé par une épidémie de maladie à virus Ebola dans la région orientale et les restrictions imposées pour lutter contre la pandémie de COVID-19, a déclenché des manifestations en plusieurs endroits. La frontière avec la Sierra Leone, qui avait été fermée en septembre 2020, a rouvert en février 2021, tandis que les frontières avec le Sénégal et la Guinée-Bissau restent fermées.

12. En Guinée-Bissau, le paysage politique a été marqué par le retour, le 12 mars 2021, du leader de l'opposition, Domingos Simões Pereira, du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, et par des signes de stabilisation de la situation politique. M. Simões Pereira a exprimé son intention de contribuer à un climat de compréhension afin de remettre le pays en marche. Quant à la réforme constitutionnelle, elle a été entravée par deux processus parallèles et concurrents menés par la Commission technique du Président, Úmaro Sissoco Embaló, et le Parlement.

13. Au Libéria, la Commission électorale nationale a certifié l'élection de 13 des 15 sénateurs élus lors des élections sénatoriales de mi-mandat du 8 décembre 2020. La certification dans le cas des 2 autres sénateurs est en attente de la décision de la Cour suprême. Le 1^{er} avril, la Commission a annoncé que le référendum constitutionnel organisé le 8 décembre n'avait pas obtenu la majorité de deux tiers requise. Les consultations sur un nouveau code électoral se sont poursuivies, en vue notamment d'introduire un quota en faveur de la participation des femmes à la vie politique.

14. Le 11 février, le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni à Kidal (Mali) pour la première fois depuis la signature de l'Accord issu du processus d'Alger en 2015 et s'est notamment engagé de nouveau à lancer une nouvelle phase du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que de nouveaux projets de développement. Le 13 avril, le président de la Coordination des mouvements de l'Azawad et acteur clé du processus de paix malien, Sidi Brahim Ould Sidati, a été assassiné à Bamako par des individus armés qui n'ont pas encore été identifiés.

15. La transition du Mali a été interrompue par l'arrestation et la mise en détention, le 24 mai, du Président civil par intérim, Bah N'Daw, et du Premier Ministre, Moctar Ouane, qui ont été contraints de démissionner le 26 mai avant d'être libérés. Le 28 mai, la Cour suprême a nommé l'ancien Vice-Président, Assimi Goïta, officier militaire et membre du Comité national pour le salut du peuple, nouveau Président du Gouvernement de transition. Le 30 mai, les participants au sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'est tenu à Accra, ont dénoncé ce qu'ils ont appelé « un second coup d'État », suspendu la participation du Mali à la CEDEAO et demandé la nomination immédiate d'un nouveau Premier Ministre civil ainsi que la formation d'un gouvernement inclusif. Les 8 et 9 juin, une délégation de haut niveau de la CEDEAO, conduite par l'ancien Président du Nigéria, Goodluck Ebele Jonathan, s'est rendue au Mali et a exhorté les autorités de transition à œuvrer en faveur de la tenue d'élections présidentielle et législatives acceptées par tous les acteurs politiques dans le cadre du calendrier de transition prévu. Le 11 juin, un gouvernement de 28 membres a été nommé, dirigé par le Premier Ministre, Choguel Maïga.

16. En Mauritanie, le 9 avril, l'ancien Président, Abdel Aziz, a rejoint le parti d'opposition Ribat Al Watani et appelé ses partisans à faire de même. Le 11 mars, l'ancien Président et 13 autres fonctionnaires avaient été mis en examen pour corruption et d'autres chefs d'accusation. L'actuel Président, Mohamed Ould Ghazouani, a continué de rencontrer les dirigeants de l'opposition.

17. Au Niger, le second tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 21 février. Entre le 24 et le 26 février, des violentes manifestations ont éclaté dans plusieurs villes pour protester contre les résultats préliminaires, au cours desquelles au moins 650 personnes (dont des membres de l'opposition) ont été arrêtées et détenues, y compris l'ancien Premier Ministre, Hama Amadou. Le 21 mars, la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire de Mohamed Bazoum, du parti au pouvoir, le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme, qui a obtenu 55,7 % des voix. Le candidat de l'opposition, Mahamane Ousmane, du Renouveau démocratique et républicain, a contesté les résultats. Le 31 mars, une tentative de coup d'État a été rapidement réprimée par la garde présidentielle. Lors de son investiture, le 2 avril, le Président s'est engagé à redoubler d'efforts pour faire face aux menaces contre la sécurité et à donner la priorité à l'éducation, notamment celle des filles, tout en demandant aux autorités maliennes d'étendre la souveraineté de l'État dans le nord du Mali. Le nouveau gouvernement, formé le 7 avril, est composé de 33 membres, dont 5 femmes.

18. Au Nigéria, le Président, Muhammadu Buhari, a accepté, le 26 janvier, la démission des chefs des services de sécurité, compte tenu des appels à leur licenciement du fait de l'aggravation de la violence et de l'insécurité dans le pays, et annoncé leur remplacement. Le 1^{er} avril, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que l'inscription sur les listes électorales débiterait le 28 juin en vue des élections législatives prévues pour 2023.

19. Au Sénégal, de violentes manifestations ont éclaté début mars dans plusieurs villes à la suite des chefs d'accusation de viol portés contre le candidat à l'élection présidentielle de 2019, Ousmane Sonko, et considérés par ses partisans comme ayant des motivations politiques. Le 8 avril, le gouvernement a annoncé la création d'une commission indépendante d'enquête chargée de faire la lumière sur les faits. Dans le même temps, un audit indépendant des listes électorales a conclu que ces listes étaient fiables, mais les partis d'opposition ont contesté cette conclusion. Les délibérations se sont poursuivies au sein de la Commission politique du dialogue national en vue d'une réforme du code électoral avant les élections locales, qui ont de nouveau été reportées par décret présidentiel à janvier 2022. Confronté au mécontentement croissant suscité par le couvre-feu lié à la pandémie, qui a eu un effet préjudiciable sur les moyens de subsistance, le 22 avril, le Président, Macky Sall, a convoqué un sommet national de la jeunesse et annoncé que 825 millions de dollars seraient consacrés à la lutte contre le chômage.

20. En Sierra Leone, lors d'une réunion publique tenue le 10 mars, le Président, Maada Bio, a exhorté la société civile à collaborer avec tous les partis politiques et à respecter l'ancien Président, Ernest Bai Koroma, en sa qualité d'homme d'État de haut rang. Néanmoins, les tensions entre le parti au pouvoir, le Sierra Leone People's Party, et le principal parti d'opposition, le All People's Congress, persistent en raison des poursuites judiciaires dont font l'objet l'ancien Président et ses associés ainsi que du recensement de la population à mi-mandat, qui a donné lieu à un débat animé au Parlement le 19 avril.

21. Au Togo, un décret ministériel du 15 février a porté création de la Concertation nationale entre les acteurs politiques (CNAP), mécanisme de concertation entre les partis politiques devant permettre d'examiner les amendements éventuels à la Constitution et aux dispositions électorales. La CNAP a également pour objectif de proposer des mesures de confiance préalablement aux élections régionales qui ne sont pas encore programmées, mais certains partis d'opposition boycottent ce mécanisme.

B. Sécurité

22. La situation générale en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel est restée instable, marquée par des niveaux élevés de violence, notamment dans certaines parties du Sahel central et du Nigéria. Malgré l'intensification des opérations militaires et anti-insurrectionnelles menées par les armées nationales, la Force multinationale mixte, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les partenaires internationaux, les attaques de groupes extrémistes et criminels visant les civils, le personnel et les biens humanitaires, les forces de défense et de sécurité et les volontaires de la protection civile ont continué de se multiplier dans la sous-région pendant la période considérée. Dans la région du Liptako-Gourma, où se situe la frontière partagée par le Burkina Faso, le Mali et le Niger, des groupes terroristes concurrents se sont disputé le territoire et les ressources, en particulier les biens volés, les itinéraires de trafic, les mines d'or artisanales et les activités de taxation illégale. L'absence des autorités de l'État dans la région a créé un environnement propice aux activités des groupes militants et criminels et au recrutement de nouveaux membres.

23. Au Burkina Faso, au cours du premier semestre de 2021, des centaines de civils ont été tués dans des attaques menées par des groupes terroristes présumés dans la région orientale, tandis qu'au moins 15 civils auraient été enlevés puis exécutés à Sitenga, dans la région du Sahel. En avril, 70 personnes auraient été tuées, dont 30 civils, parmi lesquels 4 enfants. Les forces de sécurité et les volontaires de la défense civile ont en outre été fréquemment pris pour cible dans plusieurs provinces. En juin, plus d'une centaine de civils, dont sept enfants, ont été tués et plusieurs autres blessés par des assaillants non identifiés dans un village de la province de Yagha (région du Sahel).

24. Au Mali, les attaques contre les forces de sécurité nationales et internationales se sont poursuivies sans relâche, au moins 40 faits ayant été signalés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril. Le 15 mars, au moins 33 soldats maliens ont été tués et 14 autres blessés dans une attaque contre un poste de sécurité à Tessit, dans la région de Gao. Des attaques contre un convoi des Nations Unies sur l'axe Douentza-Tombouctou le 13 janvier et contre le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Aguelhok, dans la région de Kidal, le 2 avril, ont fait 4 morts et 34 blessés parmi les Casques bleus. En outre, 307 attaques contre des civils ont été signalées en avril et mai.

25. Au Niger, les civils ont été les plus touchés par les attaques des extrémistes. Au premier trimestre de 2021, des attaques de grande envergure menées contre des civils dans les régions de Tillabéri et de Tahoua ont fait plus de 400 morts, un nombre plus élevé que jamais. À Diffa, le 21 février, des éléments présumés de Boko Haram ont tué un agent électoral au cours d'une attaque contre un convoi transportant du matériel électoral, tandis qu'à Bankilaré, dans la région de Tillabéri, un bureau de vote a fait l'objet d'une attaque lors du second tour de l'élection présidentielle.

26. La situation au Nigéria a continué de poser des problèmes de sécurité à caractère multidimensionnel. Des factions de Boko Haram, des bandits et des groupes armés non identifiés ont multiplié les attaques contre les forces de sécurité et les organismes humanitaires, mais surtout contre les civils. La région du Sud-Est, qui avait été calme, a été le théâtre de nombreuses attaques commises par des hommes armés non identifiés et visant le personnel et les installations de sécurité. Au cours de la période considérée, la fréquence des enlèvements contre rançon a augmenté de façon exponentielle : plus de 1 570 personnes, dont 800 élèves du secondaire en ont fait l'objet, principalement dans les États de Kaduna, Katsina, Zamfara et Niger. À la fin du mois d'avril, le Gouverneur de l'État de Niger a annoncé que des factions de Boko Haram avaient pris le contrôle de certains territoires de l'État, ce qui constituait une

extension de leurs opérations au-delà du nord-est du Nigéria. Les problèmes de sécurité rencontrés dans le pays ont des répercussions sur la sécurité publique, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale, et le discours séparatiste s'intensifie.

27. Au cours de la période considérée, les groupes terroristes ont continué de mettre à l'épreuve les défenses frontalières des pays côtiers. En Côte d'Ivoire, quatre attaques contre le personnel de sécurité ont été perpétrées pendant la période à l'examen à Kafolo, Tehini et Tougbo, près de la frontière avec le Burkina Faso. Au Sénégal, les autorités ont démantelé une cellule affiliée au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans dans la ville de Kidira, dans l'est du pays, ce qui a amené le Président à assister, pour la première fois, à la session ordinaire de la Conférence des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel, tenue à N'Djamena le 15 février.

28. Face à l'augmentation des violences, les opérations militaires nationales et internationales ont eu un succès mitigé au cours de la période considérée. Une opération menée conjointement par 1 500 soldats français, 900 burkinabé, 850 maliens et 150 nigériens du 2 janvier au 3 février a affaibli l'emprise des militants sur certaines parties du nord du Mali et a facilité la réouverture de la route reliant Gao à Hombori. Le déploiement de 1 200 soldats tchadiens au Niger a apporté des renforts à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans le corridor central Liptako-Gourma.

29. Les efforts déployés par les communautés locales pour dialoguer avec les groupes armés ont également donné des résultats concrets. Au Burkina Faso, les pourparlers de paix entre les Volontaires pour la défense de la patrie et les autorités locales des provinces du Soum et du Yatenga ont facilité la réouverture d'une route, reliant Tiou (Burkina Faso) et Koro (Mali), utilisée par les commerçants transfrontaliers. Malgré la persistance de la violence à Djibo, dans la province du Soum, des initiatives locales ont contribué à créer un calme relatif dans une zone qui avait auparavant été un foyer d'attaques. Au Mali, les pourparlers de paix locaux ont contribué à la réduction du nombre d'atteintes à la sécurité et de victimes civiles. Ainsi, du 12 au 24 janvier, le Centre pour le dialogue humanitaire a facilité les discussions qui ont abouti à une série d'accords entre les communautés des Fulani et des Dogon à Koro, dans la région de Mopti. Le 14 mars, le Haut Conseil islamique du Mali a négocié un accord de cessez-le-feu entre les dozos (chasseurs traditionnels) et des membres du Front de libération du Macina affiliés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, dans le district de Niono (région de Ségou).

30. Les pirates ont poursuivi leurs activités dans le golfe de Guinée, même si le nombre d'actes de piraterie a légèrement diminué par rapport à la période précédente. De janvier à mars, le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée a enregistré 20 incidents – contre 45 au dernier trimestre 2020 – dont 9 dans l'espace maritime de la CEDEAO, et 40 enlèvements. Il s'agissait principalement d'enlèvements contre rançon, qui sont devenus de plus en plus sophistiqués, faisant notamment appel à des navires d'attache qui permettent d'opérer plus loin des côtes, comme en témoignent les attaques menées par des pirates entre le 7 et le 10 février contre quatre navires entre le Cameroun et Sao Tomé-et-Principe. Selon le Bureau maritime international, c'est dans le golfe de Guinée qu'on a recensé le seul décès d'un membre d'équipage à ce jour en 2021.

31. Au cours de la période considérée, les forces de l'ordre ont procédé à d'importantes saisies de drogues, de médicaments de contrefaçon et d'autres biens de contrebande. Au premier trimestre de l'année, plus de 11 tonnes de cocaïne et plus de 24 tonnes de cannabis ont été saisies par les autorités au Burkina Faso, à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Niger et au Sénégal. Le 21 mars, la marine française a intercepté dans le golfe de Guinée un navire transportant plus de six tonnes de cocaïne. Entre février et mai 2021, le groupe de lutte contre le trafic de l'aéroport

de Guinée-Bissau a procédé à cinq saisies représentant un total de 3 930 kg de cocaïne. Au Sénégal, les autorités ont démantelé un réseau de contrebande de médicaments de contrefaçon et un groupe de trafiquants d'espèces sauvages a été arrêté en Côte d'Ivoire.

C. Développement durable

32. Selon les estimations figurant dans le rapport *Perspectives économiques en Afrique 2021*, publié le 12 mars par la Banque africaine de développement, le produit intérieur brut de l'Afrique de l'Ouest s'est contracté de 1,2 % en 2020. Cette contraction a entraîné une forte augmentation de la pauvreté et des inégalités et a exacerbé les tensions sociales. Les ripostes nationales à la pandémie de COVID-19 ont résulté en une réduction de la marge de manœuvre budgétaire, déjà faible, ce qui a nécessité des compromis difficiles entre la prestation de services sociaux de protection et les investissements productifs. La fermeture des frontières entre la Guinée et les pays voisins a eu une incidence sur le commerce et la création de richesses.

33. Les équipes de pays des Nations Unies mettent en œuvre des plans d'intervention socioéconomique pour un relèvement à long terme axé sur des domaines critiques, notamment la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, la protection sociale, l'aide au secteur de la santé et l'accès à l'éducation, qui devraient avoir un effet catalyseur dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le retard pris par les campagnes de vaccination contre la COVID-19, l'insécurité et l'instabilité politique risquent de compromettre les efforts de relèvement.

D. Situation humanitaire

34. La situation humanitaire dans la sous-région est restée très précaire ; l'insécurité, la violence, les déplacements internes, la pauvreté et la malnutrition ont contribué à exacerber un climat de vulnérabilité extrême. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, près de 29 millions de personnes au Sahel ont eu besoin d'assistance et de protection en 2021, soit 5 millions de plus qu'au début de 2020. Au Burkina Faso, 3,5 millions de personnes (soit un nombre record) auront besoin d'une aide d'urgence dans six régions prioritaires. Au Mali, le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide humanitaire est de 5,9 millions, en hausse par rapport au nombre enregistré au début de 2020, qui était de 4,3 millions. Au Niger, par rapport au début de 2020, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a augmenté de 900 000 pour atteindre 3,8 millions de personnes. En outre, dans le nord-est du Nigéria, 8,7 millions de personnes ont besoin d'une aide, dont 6,5 millions de personnes parmi les plus vulnérables ont besoin d'un soutien vital.

35. Dans l'ensemble du Sahel, le nombre de personnes déplacées a augmenté pour atteindre 5,3 millions. Au Burkina Faso, 200 000 personnes supplémentaires ont fui leurs foyers, ce qui a porté le nombre total de personnes déplacées à 1,2 million, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Au Mali, le nombre des personnes déplacées est de 347 000, soit 60 000 de plus. Au Niger, le nombre de personnes ayant fui leur domicile a augmenté de 34 000 au cours de la période considérée, le nombre de personnes déplacées s'établissant à 300 000 à la fin de mai 2021.

36. Les niveaux d'insécurité alimentaire restent alarmants. Dans tout le Sahel, 14 millions de personnes risquent d'être confrontées à une grave insécurité alimentaire pendant la prochaine période de soudure, qui dure du mois de juin au mois

d'août. Au total, 6,3 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë ; dans 1,6 million de cas, il s'agit de malnutrition sévère pouvant entraîner la mort. Au Niger, 2,3 millions de personnes sont aux prises avec une insécurité alimentaire aiguë et 457 000 enfants de moins de 5 ans sont exposés à un risque de malnutrition aiguë sévère. Dans le bassin du lac Tchad, le nombre de personnes aux prises avec la faim en 2021 risque d'augmenter d'un demi-million par rapport à l'année précédente. Rien qu'au Nigéria, 4,3 millions de personnes risquent de souffrir de la faim pendant la prochaine période de soudure.

37. L'insécurité et les attaques ont gravement perturbé l'administration des services sociaux de base et limité l'accès humanitaire dans de nombreuses régions, privant les communautés en détresse d'une assistance essentielle et exposant le personnel humanitaire à des risques accrus. Dans tout le Sahel, plus de 5 000 écoles sont fermées ou non opérationnelles, ce qui compromet la réalisation du droit à l'éducation pour les enfants, en particulier les filles, pour qui la probabilité d'un retour à l'école est nettement plus faible après une interruption prolongée. Dans le centre du Sahel, 136 centres de santé ont été fermés en raison de l'insécurité, et la plupart de ceux qui sont encore ouverts ne sont pas pleinement opérationnels. Le taux de mortalité maternelle dans les zones touchées par la crise était beaucoup plus élevé que les moyennes nationales. Les femmes et les filles étaient également confrontées à des risques croissants d'enlèvement, de mariage forcé et d'agression sexuelle. Au Niger, plus de 50 % des enfants âgés de 7 à 16 ans ne sont pas scolarisés, et des épidémies de rougeole, de choléra et de méningite ont touché les groupes les plus vulnérables. Au Nigéria, l'insécurité a créé des problèmes d'accès et de logistique qui ont aggravé une situation humanitaire déjà catastrophique.

38. Le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria ont élaboré des plans d'aide humanitaire nécessitant un financement de quelque 2,7 milliards de dollars dans le but d'atteindre 16,2 millions de personnes. À la mi-juin, 16 % du financement de ces plans était assuré.

39. Au 16 juin, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel faisaient état de près de 500 000 cas de COVID-19 et de 6 833 décès. Dans toute la région, la pandémie de COVID-19 a encore exacerbé la vulnérabilité et contribué à une augmentation de la violence fondée sur le genre. Des campagnes de vaccination ont débuté dans tous les pays de la sous-région grâce au COVAX, le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT).

E. Droits humains

40. Au cours de la période considérée, des évolutions positives ont été constatées en matière de droits humains et d'état de droit, du fait du renforcement des cadres normatifs nationaux et des mesures de lutte contre l'impunité dans la région. En Gambie, l'arrêt rendu le 27 janvier par la Cour suprême dans l'affaire concernant Yankuba Touray, accusé d'avoir commis des violations flagrantes des droits humains sous la présidence Jammeh, a été salué comme un premier pas vers d'autres poursuites. Au Burkina Faso, le 15 avril, un tribunal militaire a inculpé l'ancien Président Blaise Compaoré, son ancien chef d'état-major, le général Gilbert Diendéré, et 12 autres personnes pour l'assassinat de l'ancien Président Thomas Sankara en 1987. Le même jour, en Côte d'Ivoire, le chef de milice Amadé Ourémi a été condamné à l'emprisonnement à vie pour des crimes commis pendant la crise post-électorale de 2010 et 2011. Au Libéria, les autorités ont continué de collaborer avec des pays européens et des pays voisins dans le cadre d'enquêtes sur des crimes commis pendant la guerre civile.

41. Dans plusieurs pays de la région, le respect des droits humains et de l'état de droit a été mis à mal du fait du recours excessif à la force et aux détentions arbitraires, surtout au cours de manifestations violentes. Dans le contexte des violences préélectorales qui se sont produites au Bénin, ces mesures auraient causé deux décès. Au Niger, plusieurs personnes ont été arrêtées à la suite de violences post-électorales, mais les autorités affirment que la plupart ont depuis été libérées. En Guinée, un nombre inconnu de personnalités de l'opposition et de la société civile sont toujours en détention provisoire. Dans ces trois pays, des militants ont exprimé leurs inquiétudes concernant les arrestations, pour des motifs politiques, d'acteurs de la société civile, de membres de l'opposition et de militants politiques exerçant leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. Au Sénégal, les violentes manifestations de mars ont fait au moins 10 morts et plus de 500 blessés, sur fond d'attaques contre des journalistes et de fermeture d'organes de presse.

42. Des allégations d'agressions physiques perpétrées contre des journalistes et des militants politiques en Guinée-Bissau ont également suscité de graves inquiétudes quant à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. Les acteurs et organisations de défense des droits humains au Ghana ont exhorté les autorités à enquêter sur les incidents liés à la détention de professionnels des médias, tandis que ceux du Nigéria ont dénoncé l'incidence que les attaques répétées menées contre des écoles et les enlèvements d'étudiants ont pu avoir sur les droits humains, notamment le droit à l'éducation et celui de ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants. Les attaques commises contre des prisons au Nigéria et le décès de détenus en Guinée ont fait ressortir la nécessité de renforcer la sécurité et la gestion des établissements pénitentiaires et de mener une enquête approfondie sur ces décès et les conditions de détention.

43. La persistance des violations des droits humains attribuées aux forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme a continué d'être un sujet de préoccupation. Au Niger, le 28 mars, plusieurs allégations de violences sexuelles impliquant des soldats du huitième bataillon tchadien de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à Tera ont été portées à l'attention du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et de la Force conjointe. Cette dernière a réagi rapidement en prenant une série de mesures conformes à ses procédures concernant la conduite d'enquêtes internes, qui ont été élaborées dans le contexte du cadre réglementaire avec le soutien du Haut-Commissariat.

44. Le 30 mars, la MINUSMA a publié un rapport sur les conclusions de l'enquête sur les droits humains concernant l'attaque aérienne menée le 3 janvier par les forces françaises opérant dans le cadre de l'opération Barkhane à Bounty, dans la région de Douentza. L'enquête a confirmé qu'au moins 22 personnes avaient été tuées, dont trois membres présumés du groupe extrémiste Katiba Serma. La MINUSMA a recommandé aux autorités maliennes et françaises de mener une enquête indépendante, crédible et transparente afin d'examiner les circonstances de l'attaque et les conséquences qu'elle a pu avoir pour la population civile de Bounty.

F. Femmes et filles

45. Des progrès ont été réalisés concernant l'élaboration de cadres institutionnels et réglementaires relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité ; il faudra cependant des efforts supplémentaires pour en assurer la mise en œuvre. En Gambie, une nouvelle législation sur les questions matrimoniales et le droit de propriété a été adoptée en mars afin de protéger les droits des femmes et des filles. Le Libéria s'est équipé d'un nouveau matériel permettant de procéder à des tests d'ADN sur les éléments de preuve collectés dans les affaires de viol et la Commission électorale

nationale a élaboré un protocole concernant lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le 6 avril, la Mauritanie a validé son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ce qui fait de Cabo Verde le seul pays de la région n'ayant pas encore adopté de plan d'action national. Le 23 avril, la Commission de la CEDEAO a lancé ses lignes directrices pour l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous ses départements.

46. Concernant la participation et la représentation des femmes en politique, le bilan est nuancé. D'une part, les campagnes faisant appel aux médias sociaux et les mécanismes de suivi ont permis de renforcer la participation active des femmes et des jeunes aux élections ayant eu lieu au Bénin, à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire et au Niger. À Cabo Verde, l'African Party for the Independence of Cabo Verde, parti d'opposition, a présenté une femme comme candidate aux fonctions de Premier Ministre. D'autre part, le nombre de femmes membres des nouveaux gouvernements du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Niger est resté sensiblement le même. Au Niger, si le nombre de femmes parlementaires (48 sièges sur 166) a légèrement dépassé le quota fixé, en ne nommant que 5 femmes ministres sur 33 postes ministériels, le pays est loin d'avoir atteint le quota de 30 % fixé à cet égard par la loi concernant la formation du Cabinet. Ces résultats mitigés, qui s'expliquent en partie par le manque de ressources et d'appui au niveau politique, montrent qu'il faut une mobilisation et une sensibilisation accrues pour mettre en œuvre les lois adoptées.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

47. À la lumière des nouveautés et tendances susmentionnées, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué de soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix, efforts menés en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'au moyen d'actions de plaidoyer en faveur de réformes institutionnelles et d'approches inclusives en ce qui concerne les processus constitutionnels et électoraux et la sécurité. Du fait des restrictions imposées pour lutter contre la pandémie de COVID-19, plusieurs réunions se sont tenues virtuellement, ce qui a eu une incidence sur des activités sensibles exigeant la confidentialité.

48. Le 23 janvier, le Représentant spécial a participé à la cinquante-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, à l'occasion de laquelle il a préconisé de privilégier le dialogue pour résoudre les différends politiques, favoriser le consensus et assurer une gouvernance inclusive. Les participants ont nommé les présidents du Ghana et du Niger à la tête de la campagne de mobilisation des ressources en faveur du plan d'action 2020-2024 de la CEDEAO visant à éliminer le terrorisme et prorogé jusqu'en décembre 2021 le mandat de la mission de la CEDEAO en Gambie, qui sera remplacée par une mission de police de la CEDEAO. Le Représentant spécial a renouvelé l'engagement des Nations Unies à collaborer avec la CEDEAO à la poursuite d'objectifs communs.

49. Le 25 janvier, le Représentant spécial et le Président de la Commission de l'Union africaine se sont rendus en Sierra Leone pour s'entretenir de l'évolution de la situation politique, des plans de relèvement au lendemain de la pandémie de COVID-19 et du différend relatif à la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone dans

la zone de Yenga. Ils ont salué les efforts déployés pour favoriser la cohésion et la réconciliation nationales et ont appelé à une résolution consensuelle de l'impasse frontalière avec la Guinée. Dans le prolongement de leur visite, les deux pays ont eu des échanges au niveau ministériel qui ont abouti à la visite du Président de la Sierra Leone à Conakry le 15 février, suivie de la réouverture de la frontière.

50. Le 26 janvier, le Représentant spécial s'est rendu à Cabo Verde, accompagné du Président de la Commission de l'Union africaine. Ils ont fait le point sur l'évolution de la situation dans la région et ont salué l'engagement de Cabo Verde en faveur de la démocratie et de la participation politique des femmes.

51. Du 7 au 10 février et les 9 et 10 mars, le Représentant spécial a effectué deux visites au Bénin afin de soutenir les efforts visant à promouvoir des conditions propices à une élection présidentielle crédible et pacifique. Il a consulté le Président du Bénin et les parties prenantes nationales, y compris des membres de l'opposition, et préconisé le dialogue comme moyen d'aborder les questions litigieuses. Tout en soulignant les griefs persistants, les parties prenantes ont exprimé leur volonté de veiller à ce que l'élection se déroule de manière pacifique.

52. En Guinée-Bissau, le Représentant spécial et le Coordonnateur résident ont tenu des consultations avec les parties prenantes nationales du 10 au 12 février afin de se pencher sur la situation de l'ancien Premier Ministre, Aristides Gomes, qui s'était réfugié dans les locaux des Nations Unies, situation qui durait depuis mars 2020. M. Gomes a été autorisé à quitter la Guinée-Bissau pour raisons médicales à bord d'un vol spécial des Nations Unies le 12 février 2021.

53. Le 15 février, le Représentant spécial a assisté à la septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel, qui a eu lieu à N'Djamena. Lors du sommet, le Président de la Conférence a rappelé que la CEDEAO s'était engagée à contribuer à hauteur d'un milliard de dollars à la lutte contre le terrorisme dans la région. Le Président de la Commission de l'Union africaine a réaffirmé qu'il était prévu de déployer des soldats de l'Union africaine pour apporter des renforts à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

54. Le 20 février, le Représentant spécial est retourné au Niger (où il s'était rendu le 27 décembre 2020) pour le second tour de l'élection présidentielle. Il a organisé des consultations avec les parties prenantes nationales et des membres des missions d'observation électorale afin de faciliter la mise en place de conditions propices à la tenue du scrutin. Il a ensuite assisté à l'investiture du Président à Niamey le 2 avril.

55. Du 24 au 27 février, le Représentant spécial a tenu des consultations avec le Président de la Gambie, Adama Barrow, et d'autres parties prenantes nationales sur les préparatifs de l'élection présidentielle devant se tenir le 4 décembre, ainsi que sur les réformes concernant la Constitution, le secteur de la sécurité et d'autres domaines. Le Représentant spécial a préconisé la mise en place de mécanismes crédibles afin de garantir la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport final de la Commission vérité, réconciliation et réparations, qui devrait être présenté au Président à la fin du mois de juin.

56. Tout au long de la période des violentes manifestations qui ont eu lieu au Sénégal au début mars, le Représentant spécial est resté en contact étroit avec les parties prenantes nationales, notamment le Président. Il a également été en contact avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'explorer les moyens d'aider les autorités nationales à régler les griefs et à renforcer la confiance dans les institutions publiques.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

57. Les restrictions imposées pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir une incidence sur les travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, la cartographie finale et d'autres processus reposant largement sur la collaboration à distance. Sous les auspices de la sous-commission chargée de la délimitation, qui s'est réunie à Abuja du 21 au 28 février, les parties ont réalisé des progrès à l'égard de certaines questions en suspens concernant la délimitation définitive de la frontière terrestre. La restriction des déplacements s'étant assouplie, les activités sur le terrain liées à la construction et au placement de 322 bornes frontière ont pu reprendre en mars et se sont conclues à la mi-mai. Jusqu'à présent, 1 673 bornes ont été construites sur un nombre total estimé à 2 696.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux pour lutter contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

58. L'UNOWAS a poursuivi son étroite collaboration avec les partenaires dans la région et dans le système des Nations Unies. Le 9 mars, l'UNOWAS et la CEDEAO ont tenu leur réunion annuelle par visioconférence. Les participants se sont engagés à renforcer la communication concertée et ont adopté un plan de travail conjoint pour 2021, axé entre autres sur le soutien à la diplomatie préventive, les rapports entre agriculteurs et éleveurs, la sécurité climatique, les questions de genre et les droits humains.

59. L'UNOWAS a maintenu son soutien à la présidence tournante du Groupe de cinq pays du Sahel concernant la mise en œuvre de la feuille de route, notamment en déployant un spécialiste de la planification qui a facilité le transfert des connaissances institutionnelles d'une présidence à l'autre. L'UNOWAS a également maintenu son aide au Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce du Groupe, qui a lancé en février une cartographie des groupes armés dans la région et a mis en place un réseau de centres de recherche chargé de coordonner et de hiérarchiser les recherches sur la paix et la sécurité.

1. Rapports entre éleveurs et agriculteurs

60. En s'inspirant de leur étude sur le pastoralisme et la sécurité et des enseignements tirés de l'expérience acquise au Ghana, en Guinée, au Mali, au Nigéria et au Sénégal, l'UNOWAS et la CEDEAO ont publié conjointement un guide de bonnes pratiques sur la gestion et la prévention des conflits agropastoraux. Afin d'intensifier la mise en œuvre des décisions du Comité exécutif du Secrétaire général relatives aux rapports entre agriculteurs et éleveurs, le groupe de travail de l'UNOWAS sur le pastoralisme et la prévention des conflits a été élargi de manière que le bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et d'autres entités des Nations Unies en fassent partie. Une petite équipe du groupe de travail a dirigé l'élaboration d'une analyse conjointe visant à faire l'état des lieux des rapports entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

2. Bassin du lac Tchad

61. L'UNOWAS, le BRENUAC et la Commission du bassin du lac Tchad ont effectué des missions conjointes au Cameroun et au Tchad (du 21 février au 6 mars), au Niger (du 11 au 17 avril) et au Nigéria (du 25 avril au 1^{er} mai). La délégation s'est entretenue avec les parties prenantes dans les zones touchées par Boko Haram, a

évalué la situation en matière de droits humains et a plaidé en faveur d'une aide humanitaire.

3. Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

62. Au cours d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue les 13 et 14 janvier, le Représentant spécial et la Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano se sont entretenus des défis auxquels font face les pays du bassin du fleuve Mano, notamment les retombées de l'insécurité qui règne dans la région du Sahel. Le Représentant spécial a appelé au renforcement de la coopération avec la CEDEAO et à la pleine opérationnalisation des unités conjointes de sécurité transfrontalière et de renforcement de la confiance de l'Union. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies des quatre pays présents à la réunion ont convenu de nouvelles initiatives pour lutter contre les discours de haine.

4. La piraterie dans le golfe de Guinée

63. Conscients de l'incidence négative de la piraterie sur le commerce, la sécurité et l'état de droit, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont organisé conjointement une réunion virtuelle de haut niveau le 18 mars avec les présidents des commissions de la CEDEAO et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée. Les participants ont convenu des mesures à prendre pour réactiver les mécanismes de coordination régionale, notamment le Centre de coordination interrégional et les centres sous-régionaux d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

5. Répercussions néfastes des changements climatiques

64. Dans le but de renforcer à la fois la sensibilisation aux questions de genre et la résilience aux changements climatiques, l'UNOWAS a formé un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et les membres du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui a débouché sur deux évaluations conjointes des risques climatiques, au Libéria et au Nigéria.

6. Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

65. L'UNOWAS a continué de faciliter les réformes du secteur de la sécurité dans la sous-région. Lors d'une mission d'évaluation menée conjointement par l'UNOWAS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en Gambie du 8 au 12 février, les homologues nationaux et internationaux ont exprimé leurs préoccupations concernant la non-application de la stratégie 2020-2024 pour le secteur de la sécurité. Ils ont appelé de leurs vœux le renforcement des mécanismes de coordination et l'octroi d'un soutien financier adéquat. Du 29 mars au 2 avril, l'UNOWAS a déployé une mission technique à Conakry pour évaluer les efforts en cours visant à élaborer une politique pour les forces de défense et de sécurité en vue de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, ainsi que les efforts de recrutement et de promotion des femmes au sein des forces.

66. En ce qui concerne la lutte contre la criminalité transnationale organisée, l'UNOWAS et l'ONUDC ont adopté en février un plan de travail visant à renforcer les activités conjointes d'analyse et de sensibilisation. Les deux entités préparent une réunion entre le Comité directeur de haut niveau et le comité consultatif en matière de programmes, prévue pour fin 2021, afin de réactiver l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest concernant la lutte contre le trafic de drogues.

7. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

67. Le 7 janvier 2021, le Secrétaire général a nommé Abdoulaye Mar Dieye Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel. En étroite collaboration avec l'UNOWAS et d'autres entités des Nations Unies, le Coordonnateur spécial dirige les efforts de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Le Coordonnateur spécial a également fait des démarches auprès d'autres parties prenantes et partenaires clés en vue d'arrimer la stratégie à des mécanismes existants.

68. Les 8 et 9 février, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et la Directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique ont co-présidé la onzième réunion du Comité directeur de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, organisée conjointement par l'UNOWAS et le PNUD. Les participants ont examiné les progrès réalisés dans certaines régions clés, notamment la zone des trois frontières du Liptako Gourma et le bassin du lac Tchad. Ils ont recensé des mesures de mobilisation des ressources et se sont engagés à accélérer l'apport par les Nations Unies d'un soutien intégré aux initiatives et partenariats régionaux avec la CEDEAO, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma. Lors du sommet du Groupe de cinq pays du Sahel, qui s'est tenu le 16 février, le Secrétaire général a de nouveau lancé un appel pour que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel bénéficie d'un financement stable et prévisible, grâce à un mandat du Conseil de sécurité au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ainsi que d'un financement pérenne, notamment par le biais des quotes-parts.

69. Le 28 avril, la Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Coordonnateur spécial ont informé la Commission de consolidation de la paix des efforts menés pour augmenter les investissements transfrontières et apporter un soutien accru aux femmes et aux jeunes. La Commission a préconisé d'augmenter les investissements structurels ainsi que l'aide multipartenaires apportée aux différents pays du Sahel. Les 20 et 21 mai s'est tenue à Dakar une réunion consultative entre le Groupe de cinq pays du Sahel et des entités des Nations Unies, organisée par le bureau du Coordonnateur spécial et l'UNOWAS, réunion qui a permis de réaffirmer les priorités communes et de recenser de nouveaux domaines d'appui ciblé, notamment dans le domaine du dialogue intercommunautaire. À cette réunion, le Coordonnateur spécial a plaidé pour l'harmonisation des activités planifiées du Groupe de cinq pays du Sahel avec la feuille de route de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (2021-2022), qui fournit aux équipes de pays des Nations Unies des points de repère stratégiques et programmatiques, notamment en ce qui concerne la coopération avec les communautés et avec les autorités locales. Le Représentant spécial a en outre souligné la nécessité de faire preuve de souplesse, préconisé la réactivation de la plateforme ministérielle de coordination des stratégies pour le Sahel et rappelé que les Nations Unies appuient les réformes de la gouvernance et les efforts de stabilisation qui y sont associés. Le Président du Conseil des ministres du Groupe a appelé l'attention sur le manque de mobilisation des ressources, qui constitue un obstacle à la mise en œuvre du Programme d'investissements prioritaires du Groupe.

70. Le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni un financement catalytique pour soutenir le Groupe de cinq pays du Sahel et les priorités connexes s'inscrivant dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, notamment dans les domaines de la coopération transfrontalière, du règlement des conflits, de l'accès à la justice, du renforcement de la résilience face aux changements climatiques, de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'autonomisation des femmes et des jeunes. Entre-temps, les efforts se poursuivent en vue de renforcer la

coordination des communications au sujet du Sahel. Le 9 mars, un comité directeur chargé de lancer une initiative visant à changer le discours sur le Sahel a démarré ses activités sous la direction de la Vice-Secrétaire générale. Parmi les membres de ce comité directeur figurent le chanteur Baaba Maal, des représentants de la société civile, notamment des jeunes et des femmes, et des représentants du secteur privé, des médias et du milieu universitaire.

D. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et égalité des genres

71. Le Représentant spécial a continué de plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale du programme du Conseil de sécurité pour les femmes et la paix et la sécurité. Le 12 février, il a présidé la onzième journée régionale portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, au cours de laquelle 160 participants de 17 pays ont répertorié des moyens d'accélérer la mise en œuvre de la résolution au niveau local et ont notamment adopté une recommandation visant à créer un fonds consacré expressément à favoriser la participation politique des femmes.

72. L'UNOWAS a soutenu les mesures de mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans la sous-région, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité. En collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, il a soutenu des initiatives au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Niger et au Togo visant à promouvoir la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes à la prévention des conflits, aux élections et aux processus de paix. Au Bénin et en Côte d'Ivoire, le soutien de l'UNOWAS aux sections nationales du Réseau ouest-africain des jeunes femmes leaders a permis de lancer des campagnes numériques et d'adopter des déclarations sur les élections pacifiques. De même, au Togo, le Bureau a soutenu dans 10 localités des « clubs de la paix » ayant pour mission de promouvoir la participation des jeunes à la prise de décision.

73. En avril, l'UNOWAS a organisé, en collaboration avec la CEDEAO et le HCDH, une consultation régionale virtuelle sur l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire. En conséquence, un réseau de ministres de la justice sera mis en place afin de faciliter le dialogue avec la société civile et les partenaires internationaux en vue de renforcer la confiance à l'égard de l'appareil judiciaire et l'autonomie de ce dernier. Les 12 et 13 avril, l'UNOWAS a apporté une contribution aux discussions sur l'espace civique et les droits humains dans les processus électoraux qui se sont tenues lors du forum des organisations non gouvernementales précédant la soixante-huitième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

IV. Observations et recommandations

74. Je me félicite du lancement des campagnes de vaccination dans les pays de la sous-région pour lutter contre la propagation de la COVID-19 qui s'est poursuivie en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, nuisant au développement économique, causant des difficultés exceptionnelles et exacerbant les inégalités et les tensions sociales. À cet égard, je réitère mon appel en faveur d'un plan mondial de vaccination qui puisse garantir un accès équitable aux vaccins et permettre aux sociétés d'émerger plus résilientes de cette crise.

75. Au Niger, le tout premier transfert de pouvoir d'un chef d'État démocratiquement élu à un autre est une évolution positive. Toutefois, la tentative de coup d'État qui a suivi démontre que pour renforcer la cohésion sociale et l'unité

nationale, il faut faire preuve d'une vigilance constante et déployer des efforts soutenus. Les signes avant-coureurs d'un recul de la démocratie constatés dans certaines parties de la région exigent en outre que tous les acteurs accordent une attention urgente à la situation et qu'ils agissent pour contrecarrer cette tendance.

76. La participation de plusieurs partis d'opposition aux élections législatives et à d'autres initiatives de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, la nomination d'un Ministre de la réconciliation nationale issu des rangs de l'opposition au Burkina Faso et la mise en place d'un mécanisme de dialogue global au Togo constituent également des avancées encourageantes. La création d'un mécanisme permanent pour le dialogue politique et social en Guinée pourrait constituer une autre étape encourageante vers le renforcement de la cohésion sociale. Les activités de ce mécanisme devraient débiter dans les plus brefs délais et s'inscrire sous le signe de la participation inclusive des principaux acteurs, notamment la société civile, les femmes et les jeunes.

77. Alors que la Gambie se dirige vers une élection présidentielle en décembre, toutes les parties prenantes devraient être encouragées à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus, notamment au sujet du processus de réforme constitutionnelle qui devrait aboutir à une constitution traduisant les aspirations et la volonté du peuple gambien et jetant les bases d'une démocratie consolidée.

78. Le retour en Guinée-Bissau de l'ancien candidat à la présidence et ex-leader de l'opposition, M. Simões Pereira, marque une évolution dans le processus de stabilisation politique du pays, qui devrait se trouver renforcé par la mise en œuvre des réformes institutionnelles en instance décrites dans les Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau et la feuille de route de la CEDEAO, en particulier l'achèvement d'une réforme constitutionnelle consensuelle qui servira d'assise à tous les processus de réforme.

79. Il est décevant de constater que, malgré les avancées en matière de lois nationales sur la parité des genres, le nombre de femmes dans les nouveaux gouvernements et parlements de la sous-région demeure bas. Il importe que les pays de la sous-région prennent toutes les mesures nécessaires pour honorer leurs engagements nationaux et régionaux en matière d'égalité femmes-hommes, notamment en garantissant des crédits budgétaires adéquats pour une véritable mise en œuvre des plans d'action nationaux en vue de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et des résolutions connexes.

80. Je suis toujours fortement préoccupé par l'instabilité de la situation en matière de sécurité qui règne dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, associée à l'intensification de la concurrence entre groupes terroristes et extrémistes rivaux pour le contrôle des ressources et du territoire, qui continue de mettre les populations civiles en danger. Les enlèvements contre rançon, devenus un nouveau *modus operandi* des groupes criminels collaborant parfois avec des groupes extrémistes, aggravent la situation. Dans ce contexte, il s'impose de renforcer la protection des établissements scolaires et autres installations vulnérables, et de mettre en place des mesures de réadaptation spécialisées pour les centaines de personnes enlevées, en particulier les enfants.

81. Je salue les efforts mutuels que déploient les pays participant à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et à la Force multinationale mixte pour relever les défis en matière de sécurité. Je me réjouis également des mesures prises pour mieux intégrer dans leurs activités la diligence raisonnable en matière de droits humains. Il est essentiel que les pays de la sous-région continuent de renforcer la

coordination et que les partenaires internationaux intensifient leur soutien en faveur de ces initiatives.

82. Les efforts que continue de déployer la CEDEAO pour accélérer la mobilisation des ressources en faveur de son plan d'action pour l'élimination du terrorisme doivent être encouragés. J'invite à cet égard les États membres de la CEDEAO et les partenaires internationaux à soutenir les approches globales et cohérentes visant à traiter ces problèmes, notamment en mettant en œuvre la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, le Programme d'investissements prioritaires du Groupe de cinq pays du Sahel, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Conscients des limites d'une approche axée uniquement sur la sécurité, les pays de la sous-région devraient redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité en intégrant dans leurs réponses la dimension humanitaire et les questions de développement, de gouvernance, de droits humains et de pérennisation de la paix. Tout en continuant à promouvoir les mécanismes communautaires de règlement des différends, les populations ne doivent pas se sentir contraintes de recourir, pour leur sécurité, à des groupes auxiliaires armés. En outre, les institutions de défense des droits humains doivent continuer de jouer un rôle crucial dans la protection et la promotion des droits humains et dans l'application du principe de responsabilité dans les cas de violation de ces droits, ce qui constitue toujours un défi de taille dans la région.

83. Les niveaux élevés de déplacement et d'insécurité alimentaire résultant des conflits, des sécheresses et des inondations nécessitent des solutions à court et à long terme, qui reposent sur des connaissances locales et des partenariats intégrant les politiques locales, nationales et régionales dans les secteurs politique, économique, humanitaire et autres. J'exhorte toutes les parties à respecter les principes humanitaires d'impartialité et de neutralité, à éliminer les entraves mises à l'aide humanitaire et à faciliter l'acheminement des secours d'urgence aux populations qui en ont besoin.

84. Je me félicite que les gouvernements camerounais et nigérian demeurent déterminés à terminer les travaux de délimitation de leurs frontières terrestre et maritime malgré les problèmes de sécurité et les difficultés posées par la pandémie de COVID-19. Toutes les parties devraient redoubler d'efforts pour accélérer l'achèvement des travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

85. Je tiens à remercier les gouvernements des pays de la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad d'avoir poursuivi leur coopération avec l'UNOWAS. Le partenariat étroit noué entre l'UNOWAS, les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions est essentiel pour soutenir la région. Je tiens également à remercier tout particulièrement l'ancien Représentant spécial, Mohamed Ibn Chambas, qui a achevé son mandat le 7 avril, et le nouveau Représentant spécial, Annadif Khatir Mahamat Saleh, qui a pris ses fonctions le 26 avril, ainsi que les membres du personnel de l'UNOWAS et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, pour leurs efforts constants en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Annexe

Évaluation de la faisabilité d'un projet civil conjoint visant à lutter contre la violence intercommunautaire

I. Mandat

1. Dans sa déclaration présidentielle du 3 février 2021 (S/PRST/2021/3), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'étudier la faisabilité d'un projet civil qui serait mené conjointement par l'UNOWAS et l'une des organisations régionales compétentes, telles que le Groupe de cinq pays du Sahel, la CEDEAO et l'Union africaine, en vue d'endiguer le phénomène de plus en plus déstabilisateur de la violence intercommunautaire et d'empêcher qu'il ne continue à se produire dans la région. Le Conseil a également demandé au Secrétaire général d'inclure dans le présent rapport des recommandations comportant des options viables pour la mise en place du projet. Des propositions préliminaires sont donc présentées ci-dessous.

II. Contexte

2. Les dynamiques intercommunautaires dans l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel découlent de problèmes très divers et sont souvent caractérisées par des cycles meurtriers d'attaques et de représailles ayant des incidences directes sur la paix et la sécurité régionales. Les causes profondes sont diverses et se renforcent mutuellement ; les manifestations comprennent, entre autres, les tensions ethniques, l'escalade des conflits et de la violence entre agriculteurs et éleveurs ainsi qu'avec les mineurs artisanaux, l'extrémisme religieux violent et les conflits liés aux terres et à d'autres ressources naturelles telles que l'eau et les terres arables. Si les changements climatiques constituent un multiplicateur des menaces à l'origine de ces phénomènes, l'exploitation des facteurs identitaires à des fins politiques et l'effondrement des mécanismes traditionnels de règlement des différends aggravent les tensions et les conflits. C'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe toujours au premier chef de s'attaquer aux causes profondes et aux manifestations de la violence intercommunautaire.

III. Initiatives et cadres régionaux existants

3. Un certain nombre d'initiatives et de cadres régionaux existants traitent de la question des dynamiques intercommunautaires, et de la violence qui en découle, en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

4. Le Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO est un outil collectif opérationnel et structurel de gestion des conflits convenu par les États membres de la CEDEAO, qui vise à renforcer l'architecture de paix et de sécurité dans la sous-région afin de prévenir la violence, y compris au niveau communautaire. Ce cadre fait actuellement l'objet d'un examen qui consiste principalement à évaluer l'état de la mise en œuvre de ses plans d'action et qui couvre ses 15 composantes ; l'examen devrait conduire à l'élaboration d'une nouvelle génération de plans d'action plus en phase avec l'évolution des conflits dans la sous-région. L'examen constitue l'occasion d'adopter une approche plus stratégique pour s'attaquer aux causes profondes et immédiates des conflits intercommunautaires ainsi qu'à leurs manifestations évolutives. Avec le soutien du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de l'UNOWAS, la CEDEAO ouvrira le dialogue avec des groupes de la société civile dans le cadre du processus d'examen, qui devrait

prendre fin au troisième trimestre de 2021. Ce soutien vise à promouvoir une approche privilégiant la sécurité humaine pour l'élaboration des nouveaux plans d'action, puis, après leur adoption, leur opérationnalisation aux niveaux national et communautaire, afin d'endiguer les conflits violents et d'en prévenir la récurrence.

5. Le Groupe de cinq pays du Sahel a fait de la prévention de la violence intercommunautaire l'une des pierres angulaires de l'action visant à compléter les opérations militaires par des efforts de développement et de stabilisation dans l'ensemble du Sahel. L'UNOWAS s'est associé au Groupe dans le cadre de diverses initiatives visant à renforcer les capacités de dialogue des États et des communautés afin d'améliorer la production de rapports d'alerte précoce et de prévenir l'extrémisme violent dans l'ensemble du Sahel. Les travaux du projet civil conjoint qui est proposé pourraient être associés à ceux de la Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, créée en 2016 en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, et à ceux du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce du Groupe, et un dialogue pourrait s'engager avec l'Association des autorités locales dans le but de renforcer le rôle des communautés décentralisées dans la promotion du dialogue et d'améliorer la coopération civilo-militaire dans la région du Liptako-Gourma.

6. L'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma a mis en place des protocoles de coopération interne entre les maires et les gouverneurs qui envisagent leur collaboration aux fins de la prévention des conflits locaux. Les Nations Unies soutiennent les efforts de l'Autorité dans ce domaine, notamment par le biais d'initiatives telles que le mécanisme de stabilisation dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui cible 60 communautés dans des localités sélectionnées au Burkina Faso, au Mali et au Niger, dans le but de réoccuper des territoires abandonnés, de rétablir l'autorité de l'État et la fourniture de services sociaux et d'infrastructures de base, et de créer des activités économiques propres à générer des revenus à court terme.

7. En ce qui concerne l'Union du fleuve Mano, l'UNOWAS a soutenu la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union grâce à ses unités de sécurité transfrontalière et de renforcement de la confiance dans le but de promouvoir le dialogue communautaire transfrontalier.

8. Dans la région du bassin du lac Tchad, la Commission de l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad mettent en œuvre la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. S'articulant autour de neuf objectifs stratégiques, la Stratégie a vocation à répondre aux besoins à court, moyen et long terme de la région. Elle bénéficie du soutien des organismes, fonds et programmes concernés des Nations Unies.

IV. Architectures nationales de paix

9. Pour régler les conflits locaux, les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel disposent de mécanismes multiples (souvent co-existants), dirigés par les autorités traditionnelles, gouvernementales ou religieuses au niveau national ou infranational. Leurs réalisations sont souvent sous-estimées. Dans certains pays, ces structures s'inscrivent dans le cadre d'une architecture de paix cohérente, tandis que dans d'autres pays, elles fonctionnent de manière ad hoc, en fonction d'avantages locaux et relatifs ou d'intérêts spécifiques.

10. Au Burkina Faso, plusieurs institutions ont été créées afin de promouvoir la cohésion sociale et la pérennisation de la paix, dans le respect des traditions de

tolérance et de coexistence pacifique. On recense au moins 11 ministères ou institutions publiques, dont le Ministère de la réconciliation et de la cohésion sociale, de création récente, qui s'intéressent aux causes des conflits intercommunautaires, telles que la terre, les ressources nationales, les questions de droits humains et le pastoralisme. Il existe plus de treize organisations de la société civile pour la consolidation de la paix, qui ont pour mandat de s'attaquer à des tensions intercommunautaires et religieuses spécifiques. Au niveau local, de nombreux autres mécanismes sont encore actifs, mettant à contribution les anciens, les chefs traditionnels et les rois, ainsi que la société civile locale et les groupes de femmes. Ces acteurs ont en commun certaines caractéristiques, notamment la légitimité et l'acceptation par les communautés locales. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et l'UNOWAS accompagnent les efforts nationaux visant à rendre opérationnelles ces infrastructures pour la paix.

11. Plusieurs initiatives nationales visant à résoudre les conflits intercommunautaires sont également en cours au Ghana, au Mali et au Nigéria. Au Ghana, le Comité national pour la paix a participé à la médiation et au règlement des conflits intercommunautaires. Au Mali, les négociations entre les communautés ont abouti à des règlements locaux qui ont permis de réduire le nombre d'incidents violents. Au Nigéria, les forums de paix entre agriculteurs et éleveurs dans les États de Benue et de Nasarawa se réunissent régulièrement pour entretenir un dialogue inclusif et trouver des solutions locales aux conflits émergents.

V. Recommandations

12. Au vu d'une cartographie préliminaire des acteurs et des initiatives actuels en matière de prévention et de résolution de la violence intercommunautaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel, on peut affirmer que le projet civil conjoint proposé devra s'appuyer sur les cadres et les interventions régionaux et nationaux existants, afin d'éviter les doubles emplois. En outre, il importerait de veiller à ce que les communautés locales participent véritablement à la conception et à la mise en œuvre du projet. Enfin, il faudrait qu'un projet civil conjoint puisse tirer parti des avantages relatifs de l'UNOWAS et du rôle essentiel de développement et de coordination du bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel pour combler les lacunes existantes, comme la nécessité d'accroître le partage d'informations sur les efforts en cours pour lutter contre la violence intercommunautaire, concevoir et mettre en œuvre des microprojets pour soutenir les moyens de subsistance communautaires et renforcer la coexistence harmonieuse entre les communautés.

13. Les propositions suivantes pourraient être envisagées :

a) Participer au soutien que la Facilité de stabilisation dirigée par le PNUD apporte à l'Autorité du Liptako-Gourma, en fournissant une analyse et un accompagnement politique grâce aux bons offices du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, et soutenir le rôle intégrateur et rassembleur que les coordonnateurs spéciaux jouent auprès des entités des Nations Unies présentes dans la région. Les interventions de la Facilité en matière de réhabilitation des services de base, de revitalisation des activités économiques et d'amélioration de la coopération civilo-militaire à long terme ainsi que de la cohésion intra et intercommunautaire peuvent être transposées à plus grande échelle assez rapidement. Dans un environnement sécuritaire en constante dégradation, la Facilité opère dans un contexte politiquement très sensible qui nécessite une analyse et une médiation continues ;

b) Promouvoir, en collaboration avec la CEDEAO, la tenue d'initiatives de dialogue inclusif au niveau local dans plusieurs pays pour faciliter l'appropriation et

une opérationnalisation véritable des plans d'action qui relèveront du Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO. Les dialogues doivent viser à aborder les questions pertinentes pour les communautés ciblées, une attention particulière devant être accordée au lien entre la paix et le développement ; toutes les parties prenantes clés, y compris les organisations de la société civile et les groupes de femmes et de jeunes, devraient y participer.

14. Tout en proposant de se concentrer dans un premier temps sur ces deux points d'entrée, l'UNOWAS poursuivra les discussions avec les organisations régionales et sous-régionales, le Coordonnateur spécial et les coordonnateurs résidents des Nations Unies, ainsi que d'autres parties prenantes régionales concernées, dans le but d'évaluer la faisabilité d'autres options. À cet égard, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sera un partenaire essentiel, en raison de son rôle de promotion du financement catalytique. D'autres partenaires de développement, tels que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, pourraient également être mis à contribution, compte tenu des travaux respectifs qu'ils ont menés dans les domaines de la prévention des conflits et du renforcement de la résilience, et de leurs évaluations de la fragilité dans la région.
